

## CONSEIL(S) DU CPE AUPRES DU CHEF D'ETABLISSEMENT

### Situation proposée et analysée par les stagiaires

De multiples incidents provoqués par un élève ont eu lieu dans l'établissement. Aucun jusque-là n'a fait l'objet de la rédaction d'un rapport. Un nouvel incident a lieu le vendredi 18 mars. Il s'agit d'insultes envers une autre élève et d'intimidation envers une enseignante avec jet de sac en sa direction. Un rapport est établi suite à ce dernier.

La famille est reçue deux jours plus tard en présence de l'élève. Celui-ci n'a jamais été sanctionné auparavant. Une sanction d'exclusion temporaire de l'établissement de 5 jours est retenue en réponse à ces derniers faits.

### 1- Diagnostic par questionnaire

#### QUI ? Qui est concerné ? Qui y participe ?

- Sont concernés : l'élève auteur des faits, l'élève victime d'insultes, les élèves de la classe, l'enseignante agressée, les parents de deux élèves, le CPE, le chef d'établissement.

#### QUOI ? Quel est l'objectif ?

- Une sanction à définir pour l'élève suite à un incident

#### QUAND ? Qu'est-ce qui déclenche la procédure? À quelle fréquence est-elle exécutée? Quels sont les délais nécessaires à son exécution?

- La rédaction d'un rapport par un enseignant nécessitant une sanction : gravité des faits
- Après avoir prévenu la famille de l'élève de la procédure disciplinaire lancée envers lui

#### OU ? Où cela se passe-t-il ?

- Dans la classe, lieu de l'incident

#### POURQUOI ? Quelles sont les contraintes? Quels sont les leviers?

- Contraintes : l'absence des rapports écrits sur de multiples incidents concernant l'élève
- Leviers : les témoignages écrits de l'élève insulté, de l'élève auteur des faits, et des élèves témoins de l'incident, si nécessaire

#### COMMENT ? De quelle manière ? Quels sont les moyens nécessaires pour réaliser cette procédure ?

- L'entretien avec la professeure qui signale
- L'entretien avec les élèves : auteurs, victimes, témoins
- Le RDV avec la famille (appel téléphonique dans l'immédiat puis RDV posé à la suite)
- La procédure lancée : information au chef d'établissement et croisement des regards sur la situation en prenant appui sur les documents relatifs à la situation (témoignages écrits des protagonistes et synthèse écrite du CPE)

### 2- Conseils donnés au chef d'établissement

- Proposer la sanction en fonction des éléments recueillis et des attitudes de l'élève et de l'enseignante ;
- Proposer d'intervenir dans la classe (heure de vie de classe), sous réserve de l'accord de l'enseignante, sur le respect des règles du bien vivre ensemble, sur les dangers de la violence
- Proposer de rappeler aux enseignants l'importance de signaler par écrit ou sur Pronote tout incident même mineur.

## CONSEIL(S) DU CPE AUPRES DES ENSEIGNANTS

### Situation proposée et analysée par les stagiaires

Un enseignant est régulièrement chahuté par ses élèves en classe. Face à cette situation, l'enseignant répond aux élèves de manière inappropriée : brimades, humiliations, exclusions multiples. Cette situation est connue de l'ensemble des personnels de l'établissement ainsi que des familles. Les élèves demandent un entretien au CPE pour se plaindre et rapporter les faits. L'enseignant arrive dans le bureau du CPE et réclame des actions exemplaires.

### 1- Diagnostic par questionnaire

#### QUI ? Qui est concerné ? Qui y participe ?

- L'enseignant, les élèves, les familles, les collègues professeurs (professeur principal de la classe, coordonnateur de discipline)

#### QUOI ? Quel est l'objectif ?

- Apporter de l'aide à l'enseignant dans cette situation ;
- Rétablir un climat de classe serein.

#### QUAND ? Qu'est-ce qui déclenche la procédure ? À quelle fréquence est-elle exécutée ? Quels sont les délais nécessaires à son exécution ?

- La demande par des élèves d'un entretien avec le CPE ;
- La demande du professeur de mettre en œuvre des actions exemplaires pour cette classe
- L'accumulation des problèmes dans cette classe avec cet enseignant, la situation prenant de l'ampleur au fur et à mesure que l'année avance.

#### OU ? Où cela se passe-t-il ? Dans quel service, dans quelle classe ? Émergence d'idées correctives ou préventives

- En classe et uniquement pendant les heures de cours d'un enseignant

#### POURQUOI ? Quelles sont les contraintes ? Quels sont les leviers ?

- Contraintes : la difficulté pour le CPE d'intervenir dans une classe sans la demande de l'enseignant, la difficulté pour les professeurs d'aborder le problème avec le collègue sans qu'il en parle
- Leviers : la reconnaissance par l'enseignant du problème et sa demande d'une solution, la connaissance de la situation connue de tous donc un appui possible de ses collègues dans l'accompagnement, la reconnaissance du CPE en tant que personne ressource

#### COMMENT ? De quelle manière ? Quels sont les moyens nécessaires pour réaliser cette procédure, ressources et outils utilisés, logiciel / application, documentation... ?

- La rencontre des élèves et du professeur pour disposer des deux versions de la situation et d'identifier les problèmes
- L'échange avec le chef d'établissement pour l'informer de la situation et envisager des pistes d'accompagnement à court terme : rencontre de l'enseignant avec le chef d'établissement, le PP de la classe, le CPE, renforcement du passage des AED et du CPE à proximité de la salle pendant les heures de cours, à moyen terme : FIL sur la gestion du groupe classe, ...)

### 2- Conseils donnés à l'enseignant

Suite à l'échange avec le chef d'établissement, proposer à l'enseignant :

- Une ou plusieurs interventions dans la classe (heure de vie de classe) sur la manière d'établir un climat serein et plus constructif dans la classe
- Faire un point régulier sur le climat dans la classe avec le professeur et avec les délégués de la classe

## CONSEIL(S) DU CPE AUPRES DU GESTIONNAIRE

### Situation proposée et analysée par les stagiaires

Des aménagements sont prévus dans le hall du lycée. Il s'agit de faire des propositions au gestionnaire sur l'utilisation d'un budget de 6000 euros pouvant être destiné au financement des travaux envisagés dans le cadre de ce projet.

### 1-Diagnostic par questionnaire

#### **QUI ? Qui est concerné ? Qui y participe ?**

- Le chef d'établissement, les élèves, l'ensemble de la communauté éducative : enseignants, parents, agents, partenaires, Région

#### **QUOI ? Quel est l'objectif ?**

- Aménager l'espace pour améliorer la qualité de vie dans l'établissement
- Développer le sentiment d'appartenance à l'établissement
- Répondre aux besoins des élèves

#### **QUAND ? Qu'est-ce qui déclenche la procédure? À quelle fréquence est-elle exécutée? Quels sont les délais nécessaires à son exécution?**

- En début d'année : l'annonce du budget disponible au conseil d'administration
- En fonction des avancées du projet et de la livraison des équipements

#### **OU ? Où cela se passe-t-il ? Dans quel service, dans quelle classe? Émergence d'idées correctives ou préventives**

- L'espace concerné est le hall d'entrée de l'établissement

#### **POURQUOI ? Quelles sont les contraintes? Quels leviers?**

- Contraintes : multiplicité des acteurs concernés, contraintes budgétaires, contraintes réglementaires (aval de la Région, validation du Conseil d'administration, règles de sécurité) accessibilité du gestionnaire, temps disponibles pour la concertation
- Leviers : Projet qui concerne tous les personnels de l'établissement, mobilisation du CVL et de la MDL, CESC dynamique

#### **COMMENT ? De quelle manière ? Quels sont les moyens nécessaires pour réaliser cette procédure, ressources et outils utilisés, logiciel / application, documentation... ?**

- Réunir les délégués du CVL et la MDL pour définir et mettre en œuvre le projet :
  - constitution d'un comité de pilotage du projet,
  - consultation des élèves et des personnels (élaboration et envoi d'un questionnaire en ligne adressé à tous les personnels du lycée),
  - définition des achats prioritaires par le comité de pilotage
  - réunion avec le gestionnaire et le comité de pilotage pour évaluer les dépenses
  - présentation des propositions au CESC (ne pas oublier d'y inviter les agents) puis présentation du projet au Conseil d'administration pour validation
- Une fois le mobilier livré, organiser l'inauguration du hall en présence de tous les membres de la communauté éducative

### 2-Conseils donnés au gestionnaire

- Expliciter les besoins des élèves afin que leurs demandes puissent être prises en compte
- Proposer les concertations avec le comité de pilotage du projet

## CONSEIL(S) DU CPE AUPRES DES PARENTS

### Situation proposée et analysée par les stagiaires

Un élève arrive en cours de seconde suite à une réorientation liée à un défaut de choix d'option. Il s'agit du fils d'une collègue professeure de mathématiques au sein de l'établissement.

Un incident survient pendant un voyage scolaire (consommation de stupéfiants). Ce même élève est impliqué. Un conseil de discipline est réuni à l'issue duquel un sursis d'exclusion définitive est prononcé. Suite à ces incidents la situation n'a pas évolué de manière positive: l'élève est encore à l'origine d'incidents en classe et de multiples manquements au règlement intérieur.

Professeure dans l'établissement, la mère de l'élève est prise à partie en permanence sur son lieu de travail. Elle trouve refuge dans le bureau du CPE où elle demande conseil en tant que parent.

Dans une posture difficile, le CPE doit conseiller le parent d'élève démuni et sans répit face à cette situation.

### 1-Diagnostic par questionnaire

#### QUI ? Qui est concerné ? Qui y participe ?

- La professeure de mathématiques (qui est aussi la mère de l'élève posant des problèmes), son fils, élève dans le même établissement que sa mère, le CPE, les enseignants

#### QUOI ? Quels sont les objectifs ?

- Dépasser la relation professionnelle avec la collègue professeure de mathématiques, pour rencontrer la mère de l'élève qui, dans une situation compliquée, est en demande d'écoute et d'aide pour elle-même et pour son enfant ;
- Conseiller la mère de l'élève pour mieux faire face, apaiser la situation, reprendre le projet de l'élève et travailler sa posture ;
- Rassurer le parent par l'aide et l'accompagnement et par les réponses proposées (mise en place d'actions et démarches en réponse à la situation)

#### QUAND ? Qu'est-ce qui déclenche la procédure? À quelle fréquence est-elle exécutée? Quels sont les délais nécessaires à son exécution?

- La demande d'écoute et de conseil de la collègue enseignante reçue en tant que parent d'élève
- A la suite de cet entretien, un délai de réflexion et de concertation est nécessaire d'une part, en ce qui concerne l'élève (avec le chef d'établissement, au sein de cellule de veille), d'autre part en ce qui concerne l'enseignante.

#### OU ? Où cela se passe-t-il ? Dans quel service, dans quelle classe? Émergence d'idées correctives ou préventives

- Dans le bureau du CPE ou dans un lieu neutre de l'établissement pour les entretiens avec la mère de l'élève
- Dans la salle de réunion de la cellule de veille pour le suivi de l'élève

#### POURQUOI ? Quelles sont les contraintes? Quels leviers?

- Contraintes : double posture de la collègue et parent d'élève ; position du CPE qui reçoit seul la demande
- Leviers : les dispositifs et personnes ressources pour le suivi et l'accompagnement de l'élève (CPE, psychologue de l'EN, personnel médico-social, cellule de veille ...)

La démarche de la collègue, parent en demande d'écoute et d'aide ; les personnels et instances ressources à l'interne (direction, collègues enseignants) et à l'externe (psychologue de travail du rectorat, Associations d'aide à la parentalité, Maison de l'adolescence)

#### COMMENT ? De quelle manière ? Quels sont les moyens nécessaires pour réaliser cette procédure, ressources et outils utilisés, logiciel / application, documentation... ?

- Recevoir la collègue, mère de l'élève (se départir du statut de collègue, écouter le parent, analyser) ;
- Informer le chef d'établissement de la situation et envisager avec lui la suite à donner à la demande de la collègue ;
- Se positionner en tant que référent de l'élève auprès des professeurs et autres personnels afin de protéger la mère des remarques et demandes de ses collègues concernant son fils ;
- Accompagner la mère : redéfinir le parcours scolaire de l'élève ; la rassurer, lui redonner confiance et la conforter dans son rôle de parent
- Prévoir des entretiens avec la mère à sa demande autant que nécessaire.

Parallèlement,

- Réunir avec le chef d'établissement, une équipe éducative pour l'élève : direction, parent, élève, personnel médico-social, psychologue de l'EN, CPE, PP afin de croiser les regards et d'apporter des conseils pour aider au rétablissement de la situation
- Contractualiser le projet avec l'élève avec des objectifs ciblés définis et évalués à intervalles réguliers.

## **2- Conseils donnés aux parents**

- Proposer à la mère des ressources d'aide: psychologue du travail au rectorat, RH de proximité, assistante sociale ;
- Proposer une médiation du CPE en binôme avec un collègue entre elle et son fils élève ;
- Proposer des ressources à solliciter pour son fils: Associations d'aide à la parentalité ; Maison de l'adolescence, spécialiste de la problématique des addictions.

## CONSEIL(S) DU CPE AUPRES D'UN ELEVE/ DES ELEVES

### Situation proposée et analysée par les stagiaires

Le CPE est interpellé par un AED au sujet d'une élève en situation de mal-être et de conflits fréquents avec ses camarades. Lors de l'entretien avec cette élève, des marques de scarification sur les bras sont repérées. La jeune fille confie avoir souvent recours à cette pratique mais ne souhaite pas décevoir ses parents à nouveau.

### 1- Diagnostic par questionnaire

#### **QUI ? Qui est concerné ? Qui y participe ?**

- Une élève, ses parents, un AED, le CPE.

#### **QUOI ? Quel est l'objectif ?**

- Arrêt de mise en danger
- Protéger l'élève en mettant en place un accompagnement approprié

#### **QUAND ? Qu'est-ce qui déclenche la procédure? À quelle fréquence est-elle exécutée? Quels sont les délais nécessaires à son exécution?**

- Alerte de l'AED
- Découverte des scarifications : situation d'urgence

#### **OU ? Où cela se passe-t-il ? Dans quel service, dans quelle classe? Émergence d'idées correctives ou préventives**

- Le bureau du CPE - l'infirmerie

#### **POURQUOI ? Quelles sont les contraintes? Quels sont les leviers?**

- Contraintes : l'urgence ; réticences de l'élève d'évoquer les relations avec ses parents, les relations difficiles avec ses pairs ;
- Leviers : les confidences de l'élève, les personnels ressources dans l'établissement : assistants d'éducation, personnel médico-social, la cellule de veille

#### **COMMENT ? De quelle manière ? Quels sont les moyens nécessaires pour réaliser cette procédure, ressources et outils utilisés, logiciel / application, documentation... ?**

- Informer le chef d'établissement ainsi que l'infirmière (si absente, envoyer un mail ou la contacter par téléphone) ;
- Appeler les parents puis communiquer régulièrement avec eux pour établir une relation de confiance et de coopération dans le cadre de l'équipe éducative et des entretiens individuels ;
- Conjointement avec le personnel médico-social, assurer l'accompagnement de l'élève ;
- Tutorat par un adulte référent choisi en concertation avec l'élève ;
- Rechercher avec l'élève des moyens pour améliorer les relations avec ses pairs ;
- Indiquer aux parents des structures d'aide aux adolescents et aux parents ;
- Renforcer la vigilance des AED sur les temps et espaces.
- Actions sur l'estime de soi.

### 2- Conseils donnés à l'élève

- Rencontrer le psychologue EN pour aborder les questions qui la préoccupent ;
- Proposer un tutorat par un adulte référent pour une écoute et un appui au quotidien.